

Le texte en français suit celui en anglais.



To: NEB, All Unifor Members, Local Union Presidents, Recording Secretaries and Staff

We write to update you on the charge that former National President Jerry Dias breached the Unifor Constitution.

Acting on advice from legal counsel, Unifor has delivered to Toronto Police the money that was given to Unifor in connection with the complaint that Jerry Dias violated the Code of Ethics in the Unifor Constitution. It will now be for Toronto Police to decide whether to investigate any matter connected to that money, and Unifor has no role in that decision. Unifor is not making further public comment on this matter at this time.

As communicated, Unifor obtained the funds in late January when it received a complaint that Dias had accepted money from a third-party supplier that he had introduced to employers of Unifor members.

An independent, external investigator determined that on a balance of probabilities the interaction with the supplier breached [Article 4, Code of Ethics and Democratic Practices, of the Unifor Constitution](#). This did not involve any Unifor finances.

Based on the findings, Dias now stands charged with violating the Unifor Constitution. As outlined in the Unifor Constitution, a hearing will be held before the National Executive Board (NEB) where Dias will be provided the opportunity to present information and arguments concerning the charge.

The NEB will meet in the near future to determine next steps for that hearing.

In solidarity,

Lana Payne, National Secretary Treasurer
Renaud Gagne, Quebec Director
Naureen Rizvi, Ontario Regional Director
Linda MacNeil, Atlantic Regional Director
Gavin McGarrigle, Western Regional Director

Aux : CEN, membres, présidentes et présidents des sections locales, secrétaires archivistes, personnel d'Unifor

Nous vous écrivons pour faire le point sur l'accusation selon laquelle l'ancien président national Jerry Dias a enfreint les statuts d'Unifor.

Suivant les avis de ses conseillers juridiques, Unifor a remis à la police de Toronto l'argent qui a été donné à Unifor dans le cadre de la plainte alléguant que Jerry Dias a enfreint le Code d'éthique des statuts d'Unifor. C'est maintenant à la police de Toronto de décider s'il y a lieu d'enquêter sur toute question liée à cet argent, et Unifor n'a aucun rôle dans cette décision. Unifor ne fera pas d'autres commentaires publics sur cette question pour le moment.

Tel que communiqué, Unifor a obtenu les fonds à la fin janvier lorsque le syndicat a reçu une plainte selon laquelle Jerry Dias avait accepté de l'argent d'un fournisseur tiers qu'il avait présenté à des employeurs de membres d'Unifor.

Une enquêteuse indépendante et externe a déterminé que, selon la prépondérance des probabilités, l'interaction avec le fournisseur a enfreint [l'article 4, Code d'éthique et des pratiques démocratiques des statuts d'Unifor](#). L'affaire n'a pas impliqué les finances d'Unifor.

Sur la base de ces conclusions, Jerry Dias est maintenant accusé d'avoir enfreint les statuts d'Unifor. Comme le stipulent les statuts d'Unifor, une audience aura lieu devant le Conseil exécutif national (CEN) où Jerry Dias aura l'occasion de présenter des informations et des arguments concernant l'accusation.

Le CEN se réunira prochainement pour déterminer les prochaines étapes de cette audience.

En toute solidarité,

Lana Payne, secrétaire-trésorière nationale
Renaud Gagné, directeur québécois
Naureen Rizvi, directrice de la région de l'Ontario
Linda MacNeil, directrice de la région de l'Atlantique
Gavin McGarrigle, directeur de la région de l'Ouest